

DECISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
ENJEU – ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ENFANCE ET JEUNESSE
Séance du 1er novembre 2017 à Gilly

Préavis N° 04-2017 du Comité de Direction concernant le budget 2018

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 1^{er} novembre 2017
- Vu le préavis 04-2017 approuvé par le Comité de direction du 25 septembre 2017
- Entendu le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. D'approuver le budget 2018 pour les activités scolaires et la bibliothèque tel que présenté.
2. D'approuver le budget 2018 pour les activités accueil de jour tel que présenté, soit CHF 330.00 par habitant.

Pour le Bureau :

La Présidente :



Pascale Vollenweider

La Secrétaire :



Sandrine Vaucher

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district dans lequel l'association a son siège, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, ou l'affichage dans le cas de l'article 113, alinéa. Le préfet en informe le comité de direction. Si la liste satisfait aux exigences légales, le préfet scelle les listes et autorise la récolte de signatures. (art. 114 de la Loi sur l'exercice des droits politiques)